Alain Zenner et Gérard Delvaux lancent le réseau CAP

La loi sur le concordat a vécu. Place à présent à la loi sur la continuité des entreprises, entrée en vigueur le 1er avril dernier. D'emblée, **Alain Zenner** — un des plus fins connaisseurs de la législation et de la pratique du droit de l'insolvabilité — et **Gérard Delvaux** (*past president* de l'IEC) lancent le réseau CAP (pour Continuité, Assistance, Prévention). Ce réseau agira comme une sorte de cellule de réflexion et d'échange d'informations regroupant magistrats, avocats, professionnels du chiffre, juges consulaires, chambres de commerces, praticiens et académiques autour d'une seule thématique : l'évolution de la nouvelle loi sur la continuité des entreprises. L'objectif sous-jacent des initiateurs de ce projet est d'éviter de voir, dès le départ, la doctrine et la jurisprudence relatives à cette nouvelle législation évoluer dans tous les sens possibles et imaginables, ce qui serait sans aucun doute une source d'insécurité juridique préjudiciable au succès de cette nouvelle législation...

ALAIN ZENNER

BELGA